

Bonavista (Terre-Neuve)
Magasin de vente au détail Ryan (Bâtiment 1)
Établissement Ryan

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le magasin de vente au détail Ryan (Bâtiment 1 de l'Établissement Ryan) a été construit dans les années 1860-1874 pour la pêcherie de la famille Ryan. L'entreprise familiale est fermée depuis 1978, et les bâtiments ont été abandonnés. Le magasin, qui est l'un des plus anciens bâtiments encore existants du complexe, a été légèrement modifié au fil des ans. Le complexe est sous la responsabilité de Parcs Canada parce que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a désigné l'Établissement Ryan pour son potentiel de mise en valeur à titre de lieu commémoratif de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. Voir le rapport 92-83 du BEÉFP.

Valeur patrimoniale

Le magasin de vente au détail Ryan a été désigné édifice «reconnu» en raison de son étroite association à un thème historique important, pour la qualité de son exécution et des matériaux qui entrent dans sa construction ainsi que pour son apport considérable au caractère du complexe.

Le magasin de vente au détail Ryan est l'un des six bâtiments qui constituent l'«Établissement Ryan», une pêcherie familiale côtière. La Compagnie Ryan Ltd. a largement contribué à l'histoire de Terre-Neuve et du Canada et elle est représentative de divers aspects de l'industrie des pêches dans la région de l'Atlantique. L'Établissement Ryan forme un ensemble cohérent qui évoque bien la pêche commerciale au 19^e et 20^e siècle dans la région de l'Atlantique.

Le magasin de vente au détail et les autres bâtiments qui forment l'Établissement Ryan sont des constructions simples en bois dont les caractéristiques austères, dépouillées et angulaires sont un bon exemple de l'architecture vernaculaire de Terre-Neuve. Leur volumétrie essentiellement rectangulaire, leur symétrie rigide et leur fenestration régulière établissent le caractère visuel du complexe.

L'Établissement Ryan forme un ensemble important de bâtiments regroupés sur un site en pente douce au bord de la mer. La désignation de cet édifice «reconnu» s'applique à l'ensemble du bâtiment, à ses relations avec les autres bâtiments de l'Établissement Ryan et avec la mer.

Bonavista (Terre-Neuve)

Magasin de vente au détail Ryan (Bâtiment 1) (suite)

Établissement Ryan

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du magasin de vente au détail Ryan réside dans sa volumétrie, ses proportions, ses détails architecturaux et ses matériaux, ainsi que dans sa relation avec le site.

Bâtiment à ossature de bois de deux étages et demi, érigé sur des fondations en pierre et en béton, le magasin de vente au détail Ryan a la forme simple d'une boîte surmontée d'un toit à deux versants. Une petite structure avec un toit en appentis est reliée au mur arrière. La forme générale et le tracé au sol du bâtiment devraient être respectés, et les vestiges des monte-charges et des rampes qui le reliaient au magasin adjacent devraient être conservés.

La disposition des portes et des fenêtres, la présence d'un pilastre unique de deux étages de hauteur et d'une seule cheminée, décalée, laissent supposer une séparation des fonctions entre les extrémités est et ouest du bâtiment, et les grandes vitrines du rez-de-chaussée révèlent l'usage commercial du bâtiment. D'autres études seront nécessaires afin de déterminer l'évolution des portes et des fenêtres et le caractère initial des fenêtres à guillotine et des portes. Les fenêtres et les portes d'origine toujours existantes devraient être restaurées.

Les murs en bardage à clin sont agrémentés par des moulures aux fines proportions ainsi que par des avant-toits qui font légèrement saillie et d'étroites planches de rive qui forment des lignes nettes. L'ornementation se limite aux pilastres simples qui flanquent les vitrines et marquent les angles du bâtiment. Il faut veiller à conserver les finis existants en bois. Il est préférable de réparer les éléments plutôt que de les remplacer, et de les repeindre suivant les couleurs traditionnelles en s'appuyant sur une analyse des différentes couches de peinture existantes.

La géométrie austère et linéaire de même que l'ornementation minimale du bâtiment s'harmonisent avec la rigueur du paysage environnant. Les caractéristiques qui donnent cette qualité devraient être maintenues; des modifications qui auraient pour effet d'adoucir ou d'enjoliver cette architecture devraient être évitées.

La structure est une construction solide faite de poutres et de poteaux en bois d'œuvre massif, d'une ossature de poteaux circulaires espacés aux deux pieds et recouverts de bois blanchi, le tout recouvert d'un bardage à clin étroit en épinette. L'intégrité du système structural devrait être respectée. Les fondations en maçonnerie et en béton doivent être inspectées périodiquement et entretenues par des entrepreneurs spécialisés; la relation entre la rive inférieure du bardage et le mur de fondation ne devrait pas être modifiée.

Bonavista (Terre-Neuve)

Magasin de vente au détail Ryan (Bâtiment 1) (suite)

Établissement Ryan

À l'origine, le magasin de vente au détail était un établissement commercial comportant des espaces de vente et des bureaux au rez-de-chaussée, des espaces de vente au deuxième étage et des espaces d'entreposage au-dessus. Les locaux commerciaux sont intacts et la qualité des revêtements de finition intérieure témoigne de la grande qualité d'exécution des constructeurs locaux. Le plan de l'intérieur devrait être respecté; la menuiserie, dont le manteau de cheminée du bureau et les rampes d'escalier ainsi que les étagères et les comptoirs d'origine du magasin, devraient être remis en état par des restaurateurs expérimentés.

Au moment de la construction, la façade principale du bâtiment était orientée vers la mer. Le transport routier ayant pris de plus en plus d'importance au cours du 20^e siècle, la façade sud est peu à peu devenue la façade principale pour le public. Les traces de ces deux orientations différentes devraient être conservées afin de montrer l'évolution de la relation entre le bâtiment et la mer.

12-04-1994